



## MISSION D'APPUI CONSEIL A L'OMVG POUR LA REALISATION DE SON PROJET ENERGIE



ANNEXES A LA REVUE DU PLAN ENVIRONNEMENTAL  
ET SOCIAL

**(Revue du rapport COTECO 2008)**

**Projet de Rapport Final**

**Septembre 2014**

Compte rendus des consultations réalisées dans le  
cadre des études environnementales et sociales

PV KEDOUGOU

Novembre 2006

ORGANISATION POUR LA MISE  
EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE

GAMBIA RIVER BASIN  
DEVELOPMENT ORGANISATION

**O.M.V.G.**

**SECRETARIAT EXECUTIF**

**EXECUTIVE SECRETARIAT**

**Études d'avant-projets détaillés et d'élaboration des dossiers  
d'appel d'offres des aménagements hydroélectriques de  
Sambangalou et Kaléta et de la ligne d'interconnexion des pays  
membres de l'OMVG**

Séminaire de consultation et validation du Plan de Réinstallation  
(PR) de Sambangalou.

**Kédougou, 16 novembre 2006**

Séances de sensibilisation, de consultation et de validation dans le cadre des Études d'avant-projets détaillés et d'élaboration des dossiers d'appel d'offres des aménagements hydroélectriques de Sambangalou et Kaléta et de la ligne d'interconnexion des pays membres de l'OMVG, tenues à Kédougou le 16 novembre 2006.

En plus des représentants de l'OMVG, du point focal du Sénégal, du ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et des autorités locales, divers intervenants ont participé à la séance.

La liste des participants est présentée en annexe.

L'ordre du jour était axé sur les points suivants :

1. Cérémonie d'ouverture;
2. Présentation du PR par le consultant;
3. Discussions sur les résultats des études;
4. Synthèse du séminaire;
5. Clôture du séminaire par Monsieur l'adjoint au Gouverneur de Tambacounda.

### ***Cérémonie d'ouverture***

Suite à l'ouverture de la séance effectuée par Monsieur Abdou BODIAN, adjoint au Gouverneur de Tambacounda, chargé des affaires administratives, la parole a été donnée, respectivement, à Monsieur Abdou Lahat DIOP, le point focal OMVG du Sénégal, Monsieur Abdoulaye Kourou DIALLO, DEPI de l'OMVG, et à Madame Sabine Van Eeckhout, consultante.

### ***Présentation du Plan de Réinstallation***

Le Consultant COTECO, a présenté, sous format "PowerPoint", les détails du Plan de Réinstallation découlant des EIES et des «consultations et enquêtes de terrain» selon la séquence suivante :

1. Introduction
2. Principaux impacts socio-économiques
3. Cadre légal et réglementaire nationaux
4. Pratiques nationales en matière d'expropriation et d'indemnisation
5. Politique de la BAD
6. Sources d'information
7. Personnes affectées par le projet (PAP) et vulnérables
8. Critères et limite d'éligibilité aux compensations
9. Processus d'indemnisation
10. Compensation pour la terre
11. Compensation des biens collectifs
12. Compensation pour perte de revenus
13. Compensation pour le bâti
14. Compensation des ressources naturelles
15. Compensation pour les personnes vulnérables
16. Critères de sélection des zones d'accueil
17. Étapes de sélection des sites d'accueil
18. Principes d'aménagement des sites sélectionnés
19. Déplacement et réinstallation
20. Approche participative
21. Protection de l'environnement
22. Structure organisationnelle du PR

## **Synthèse des discussions**

**Q1. Est-ce que les populations de Bandafassi et environs pourront bénéficier des impacts positifs du projet sur le plan socio-économique et énergétique?**

R1: Sur le plan socio-économique, les populations de la région vont bénéficier des emplois générés par le projet lors des activités de construction du barrage et des sites d'accueil et lors de l'exploitation de l'aménagement.

Sur le plan énergétique, les villages déplacés seront alimentés en électricité et bénéficieront de toutes les infrastructures nécessaires.

**Q2. Est-ce que les compensations seront matière à négociation ou effectuées de façon unilatérale?**

R2: Toutes les compensations feront l'objet de négociations. Aucune décision ne sera effectuée sans l'accord des populations affectées par le projet

**Q3. Est-ce que le ratio de 50 élèves par classe permettra aux élèves de travailler dans des conditions optimales?**

R3: Le ratio sera vérifié auprès du ministère de l'Éducation.

**Q4. Quel sera l'impact socio-économique du projet vis-à-vis des populations de Fongolembi?**

R4: Les populations de Fongolembi pourront bénéficier des emplois générés par le projet lors des activités de construction du barrage et des sites d'accueil et lors de l'exploitation de l'aménagement.

**Q5. Quel sera l'impact du projet sur les jeunes?**

R5: Les emplois qui seront créés par le projet pourront être accessibles aux jeunes. Par ailleurs, le programme de développement prévu dans le PR leur permettra de s'alphabétiser, de bénéficier de formations techniques et du micro-crédit qui sera implanté.

**Q6. Il a été mentionné que la mise en eau du réservoir aura un impact sur la ville de Kédougou. Notamment le quartier de Daandemayo qui, selon l'intervenant, nécessitera d'être déplacé. La question : quelles mesures ont été prises pour le déplacement de ce quartier?**

R6: Le barrage fera en sorte de régulariser le débit du fleuve en aval. Le débit régulé sera donc toujours inférieur au débit maximum en période des pluies. Le déplacement du quartier n'est donc pas nécessaire.

**Q7. Est-ce que les populations directement affectées par le projet auront accès à l'électricité?**

R7: Tous les villages déplacés seront alimentés en électricité et bénéficieront de toutes les infrastructures nécessaires.

**Q8. Est-ce que les populations directement affectées par le projet auront accès à l'emploi dans le cadre de ce projet?**

R8: Les populations directement affectées seront privilégiées lors de l'embauche en phase de pré-construction, de construction et d'exploitation.

**Q9. Est-ce que dans le cadre du projet, il y a la mise en place d'un programme permettant de réduire la pauvreté dans la région?**

R9: Le plan de réinstallation va au-delà de la simple compensation et vise à faciliter le développement durable des populations affectées. Les divers programmes de développement proposés dans le PR contribueront tous à la réduction de la pauvreté.

**Q10. Jusqu'à maintenant on a seulement parlé des pistes d'accès, sans mentionner les ponts à Kédougou? En effet, puisque la majorité des terres de cultures se situent sur la rive droite, il faudrait penser à construire un pont au niveau du bac. Ce pont pourrait améliorer les relations entre le Sénégal et la Guinée, comme l'attestent les documents du poste de police de Fongolembi qui montrent l'importance du flux de circulation entre les deux pays.**

R10: La construction du pont à la place du bac à Kédougou doit faire l'objet d'éclaircissements par le gouvernement sénégalais.

**Q11. La présentation ne tient compte que du volet social, le volet environnement a été omis alors que l'environnement va subir un lourd tribut avec la mise en eau du réservoir?**

R11: Les impacts environnementaux du barrage et de son réservoir ont été traités en détail dans l'EIES et dans le PGES qui feront l'objet de discussions lors de la réunion de Dakar prévue le 24 novembre 2006.

**Q12. Par rapport au remplacement d'arbres communautaires, une question a été posée sur la méthodologie à adopter pour offrir des plants aux populations (mise en place de pépinières, etc)?**

R12: Le plan de développement du PR prévoit des fonds pour des projets agroforestiers, tels que la création de pépinières. Si le projet de pépinière intéresse les populations, celles-ci pourront présenter leur projet et bénéficier du fonds pour créer une pépinière. Si un tel projet n'est pas souhaité par les populations, les plants seront achetés localement et distribués aux populations.

**Q13. Un participant a posé une question sur l'actualisation et la pérennisation des données hydrologiques et sur le renouvellement des appareils de mesure?**

R13: Ces questions sont prises en compte dans le cadre du suivi hydrologique de l'ensemble du bassin de la Gambie en général, et dans le cas précis du Parc National du Niokolo Koba (PNNK), c'est le PGES qui prend en compte le suivi hydrologique des zones inondables.

**Q14. Est-ce que le PR ne pourrait pas être étendu aux populations de la région non affectées directement par le projet?**

R14 : Le PR est déjà étendu aux populations non affectées directement par le projet. En effet, certaines infrastructures ont pu être offertes en compensation grâce au fait que les populations environnantes aux futurs sites d'accueil ont pu contribuer à justifier un taux de desserte suffisant pour la construction de ces infrastructures. Prenons par exemple les écoles, les cases de santé, les forages, et les terrains de jeu qui profiteront aux sites d'accueil et aux populations voisines.

**Q15. Pourrait-on obtenir la décomposition des 1250 ha de terres agricoles par village pour mieux gérer l'attribution des terres lors de la réinstallation?**

R15 : Les superficies agricoles de chaque village sont présentées dans le PR.

**Q16. Il a été également demandé à la Cellule OMVS/OMVG d'inviter la Direction des Parcs Nationaux lors de la validation du PGES.**

R16 : Une lettre d'invitation a été déjà adressée au Directeur des Parcs Nationaux.

#### **Remarques:**

Dans l'ensemble, les chefs de villages ont bien accueilli le projet et s'en remettent aux autorités locales quant aux impacts et retombées du projet sur leur développement futur. En réponse, Monsieur l'adjoint au gouverneur a exhorté les chefs de villages à exprimer toutes leurs inquiétudes et réserves par rapport au projet car c'est l'occasion de sortir toutes les faiblesses du projet afin de permettre d'apporter des correctifs nécessaires au PR.

Les chefs de village ont clairement dit qu'ils font confiance aux autorités locales pour sauvegarder leurs intérêts et qu'ils sont prêts à participer à la réinstallation. Ils demandent également que les autorités fassent en sorte que le déplacement ne leur porte pas préjudice.

Une remarque a été faite par rapport au fait que les ONG locales n'ont pas été associées au projet. Leur souhait serait qu'elles soient impliquées davantage pour la suite du projet.

Un participant a mentionné que la région de Tambacounda est la moins peuplée du Sénégal et que le projet en attirant de la main-d'œuvre pourrait être un facteur d'explosion démographique dans la région.

Une demande a été faite par le représentant du Parc national du Niokolo Koba afin de pouvoir disposer des documents en temps utile et avant la réunion prévue à Dakar le 24 novembre 2006.

Il a été demandé d'impliquer davantage les CR dans la distribution des terres lors de l'état parcellaire à venir.

Le Préfet de Kédougou a précisé qu'il n'y a pas de titres fonciers dans la zone affectée par le projet et que la terre appartient à l'État.

***Remarques de clôture***

À la fin du séminaire, Monsieur l'adjoint au gouverneur de Tambacounda, a remercié tous les participants pour la qualité des interventions et a déclaré la séance close.

**Fait à Kédougou, le 16 novembre 2006**

Pour le Sénégal

Abdou BODIAN  
Adjoint au Gouverneur  
de Tambacounda  
Chargé des Affaires  
Administratives

Pour l'OMVG

Lamine KONATE  
Expert hydrologue

Pour COTECO

Sabine VAN EECKHOUT  
Socio-économiste

PV MALI

Novembre 2006

ORGANISATION POUR LA MISE  
EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE

GAMBIA RIVER BASIN  
DEVELOPMENT ORGANISATION

**O.M.V.G.**

**SECRETARIAT EXECUTIF**

**EXECUTIVE SECRETARIAT**

**Études d'avant-projets détaillés et d'élaboration des dossiers  
d'appel d'offres des aménagements hydroélectriques de  
Sambangalou et Kaléta et de la ligne d'interconnexion des pays  
membres de l'OMVG**

**Séminaire de consultation et validation du Plan de Réinstallation  
(PR) de Sambangalou.**

**Mali, le 20 novembre 2006**

Séances de sensibilisation, de consultation et de validation dans le cadre des Études d'avant-projets détaillés et d'élaboration des dossiers d'appel d'offres des aménagements hydroélectriques de Sambangalou et Kaléta et de la ligne d'interconnexion des pays membres de l'OMVG, tenues à Mali 20 novembre 2006.

En plus des représentants de l'OMVG, de la cellule d'exécution, du ministre de l'Hydraulique et de l'Énergie et des autorités locales, divers intervenants ont participé à la séance.

La liste des participants est présentée en annexe.

L'ordre du jour était axé sur les points suivants :

1. Cérémonie d'ouverture;
2. Présentation du projet Énergie par le représentant du Ministre de l'Hydraulique et de l'Énergie
3. Présentation du PR par le consultant;
4. Discussions sur les résultats des études;
5. Synthèse du séminaire;
6. Clôture du séminaire.

### ***Cérémonie d'ouverture***

Suite à l'ouverture de la séance effectuée par Monsieur le Préfet de Mali, Sékou CONTE, la parole a été donnée, respectivement, à l'honorable El Hadj Mamadou LAMARANA DIALLO, député maire de Mali, Monsieur Souleymane SOW, représentant du Ministre de l'Hydraulique et de l'Énergie, et à Madame Sabine Van Eeckhout, consultante.

### ***Présentation du Plan de Réinstallation***

Le Consultant COTECO, a présenté oralement les détails du Plan de Réinstallation découlant des EIES et des «consultations et enquêtes de terrain» selon la séquence suivante :

1. Introduction
2. Principaux impacts socio-économiques
3. Cadre légal et réglementaire nationaux
4. Pratiques nationales en matière d'expropriation et d'indemnisation
5. Politique de la BAD
6. Sources d'information
7. Personnes affectées par le projet (PAP) et vulnérables
8. Critères et limite d'éligibilité aux compensations
9. Processus d'indemnisation
10. Compensation pour la terre
11. Compensation des biens collectifs
12. Compensation pour perte de revenus
13. Compensation pour le bâti
14. Compensation des ressources naturelles
15. Compensation pour les personnes vulnérables
16. Critères de sélection des zones d'accueil
17. Étapes de sélection des sites d'accueil
18. Principes d'aménagement des sites sélectionnés
19. Déplacement et réinstallation
20. Approche participative
21. Protection de l'environnement
22. Structure organisationnelle du PR

## **Synthèse des discussions**

**Q1. Qu'est-ce qui a été prévu pour compenser la perte de passage à gué entre Missira et Moussouly Koto?**

R1: Un bac a été prévu en compensation pour cette perte. Les détails de cette mesure de compensation sont présentés dans l'Étude d'impact environnemental et social (EIES) et le Plan de Gestion environnemental et social (PGES) du projet.

**Q2. Si une personne recensée fait des investissements après la date butoir du 28 février 2006, est-ce qu'elle sera compensée pour cela?**

R2: Oui, car elle a été recensée et que le plan de réinstallation ne veut pas qu'il y ait une stagnation du développement en attendant le démarrage officiel du projet. Bien entendu les nouveaux investissements ne doivent pas être exagérés. Les comités villageois de réinstallation (CVR) seront appelés à autoriser les nouvelles constructions dans leurs villages. Ce ne seront que les investissements approuvés par les CVR qui seront compensés.

**Q3. Les terrains de jeu pour les jeunes sont les bienvenus, mais est-ce qu'on ne pourrait pas penser à construire des centres de jeunes (centres d'intérêt) qui auront un impact plus significatif sur l'avenir des jeunes?**

R3: La proposition de construire des centres de jeunes est une bonne idée. Elle sera retenue par le consultant dans la version finale du PR.

**Q4. Les terres des zones d'accueil identifiées sont elles actuellement possédées par des populations non déplacées environnantes? Si oui, comment fait-on pour la question de la terre?**

R4: Pour l'instant ce ne sont que des zones et non des sites précis qui ont été identifiés à l'aide de photos aériennes. Ce sera lors de l'étude parcellaire et de l'étude d'aménagement détaillé que la propriété des terres des sites d'accueil sera évaluée. Le fait que la plupart des villages guinéens ne seront déplacés que d'un kilomètre (à part Moussouly Koto qui sera déplacé d'environ 6 km) il est très fort probable que les villages seront déplacés sur leur propre terroir. Si, par contre, les terres d'accueil sont déjà possédées par d'autres populations que les déplacés, les terres d'accueil seront compensées afin qu'elles puissent être remises aux déplacés.

**Q5. Si un agriculteur ou un éleveur désire améliorer ses rendements par le biais d'une modernisation de leurs activités, est-ce que le PR prévoit des mesures pour les appuyer dans leur démarche?**

R5: Le PR, en plus de compenser pour les pertes, prévoit des programmes de développement. Parmi ces programmes, il est prévu d'appuyer les agriculteurs et les éleveurs dans l'amélioration de leurs rendements par le biais d'intrants améliorés et d'équipements plus modernes.

**Q6. Le consultant a parlé du fait que la présence du réservoir fera en sorte de modifier la population de poissons car le fleuve se transformera en lac. D'où viendront les poissons de lacs?**

R6: Il est prévu d'ensemencer le lac de poissons habitués à vivre dans des lacs, dans le cadre du PGES du projet.

**Q7. Quelle est la composition des comités villageois de réinstallation?**

R7: Le CVR serait présidé par le chef du village et réunirait, à la demande de ses interlocuteurs ou à sa propre initiative les représentants suivants:

- un représentant du district et du secteur concernés;
- un représentant des artisans et un représentant des pêcheurs;
- des représentantes des femmes (2 au minimum);
- des représentant(e)s des jeunes (2 au minimum);

Il appartiendra au CVR de fixer sa composition

L'animateur communautaire assigné à la zone appuierait les réunions de ces comités qui désigneraient leur secrétaire parmi les lettrés.

Le secrétaire recevrait une indemnité et des fournitures, couvrant les frais de déplacement et les besoins de reportage.

**Q8. Si un de nos enfants décide de venir s'installer dans la région et plus particulièrement dans un des villages à déplacer. Est-ce qu'il sera compensé pour ses investissements et pourra-t-il bénéficier des retombées positives du projet?**

R8: L'installation de tout nouvel arrivant dans les villages à déplacer devra être approuvée par le comité villageois de réinstallation. Si le CVR approuver cette installation, le nouvel arrivant sera compensé pour ses investissements et pourra bien entendu bénéficier des retombées économiques du projet. D'ailleurs, plusieurs retombées positives du projet pourront bénéficier autant aux populations déplacées qu'aux populations environnantes.

**Q9. En ce qui concerne la construction de postes de santé. Si les centres de santé dont relèvent les nouveaux postes de santé sont moins bien équipés que les postes, il y aura peut-être dépossession de certains postes de santé. Qu'est ce que le PR a prévu à cet effet?**

R9: Le plan de réinstallation va au-delà de la simple compensation et vise à faciliter le développement durable des populations affectées. Parmi ces programmes, il existe un programme de développement des services sociaux qui traite des services sanitaires. Ainsi, s'il apparaît que les centres de santé sont moins bien dotés que les nouveaux postes, les populations locales pourront faire appel à ce programme pour mieux équiper leurs centres de santé. D'ailleurs les plans de développement locaux pourront être élaborés en conséquence en combinant les budgets des CRD et ceux du programme de développement des services sociaux du PR.

**Q10. Est-ce qu'il a été prévu de créer un marché pour les villages déplacés et les villages environnants?**

R10: Le PR prévoit un programme de développement commercial (amélioration de la commercialisation). Si les Plans de développement locaux, révisés en tenant compte des fonds rendus disponibles par le projet, identifient la création d'un marché comme une composante à développer, les fonds alloués pour le programme de développement commercial pourront être utilisés pour construire un marché.

**Q11. Le réservoir représentera un nouvel environnement pour les populations et la faune. Certaines personnes ou animaux pourraient s'y noyer. Qu'est ce que le PR a prévu pour éviter de tels accidents. Et est-ce qu'il est prévu de compenser en cas de noyade?**

R11: Ce type d'impact environnemental du barrage et de son réservoir a été traité en détail dans l'EIES et dans le PGES qui font l'objet de discussions lors de la réunion de Conakry tenue le 20 novembre 2006. Il est quand même possible de vous confirmer que de la sensibilisation a été prévue auprès des populations afin de les informer des risques associés à un réservoir. Aucune compensation n'est prévue en cas de noyade.

**Q12. La mise en eau du réservoir détruira des écosystèmes et affectera la biodiversité de la zone. Est-ce que des mesures ont été prévues pour régénérer les écosystèmes perdus?**

R12: Des mesures environnementales ont été prévues à cet effet dans le rapport d'Étude d'impact environnemental et social du projet. Ce dernier est actuellement présenté à Conakry. Par contre, les rapports finaux seront d'ordre public et pourront être consultés pour plus de détails.

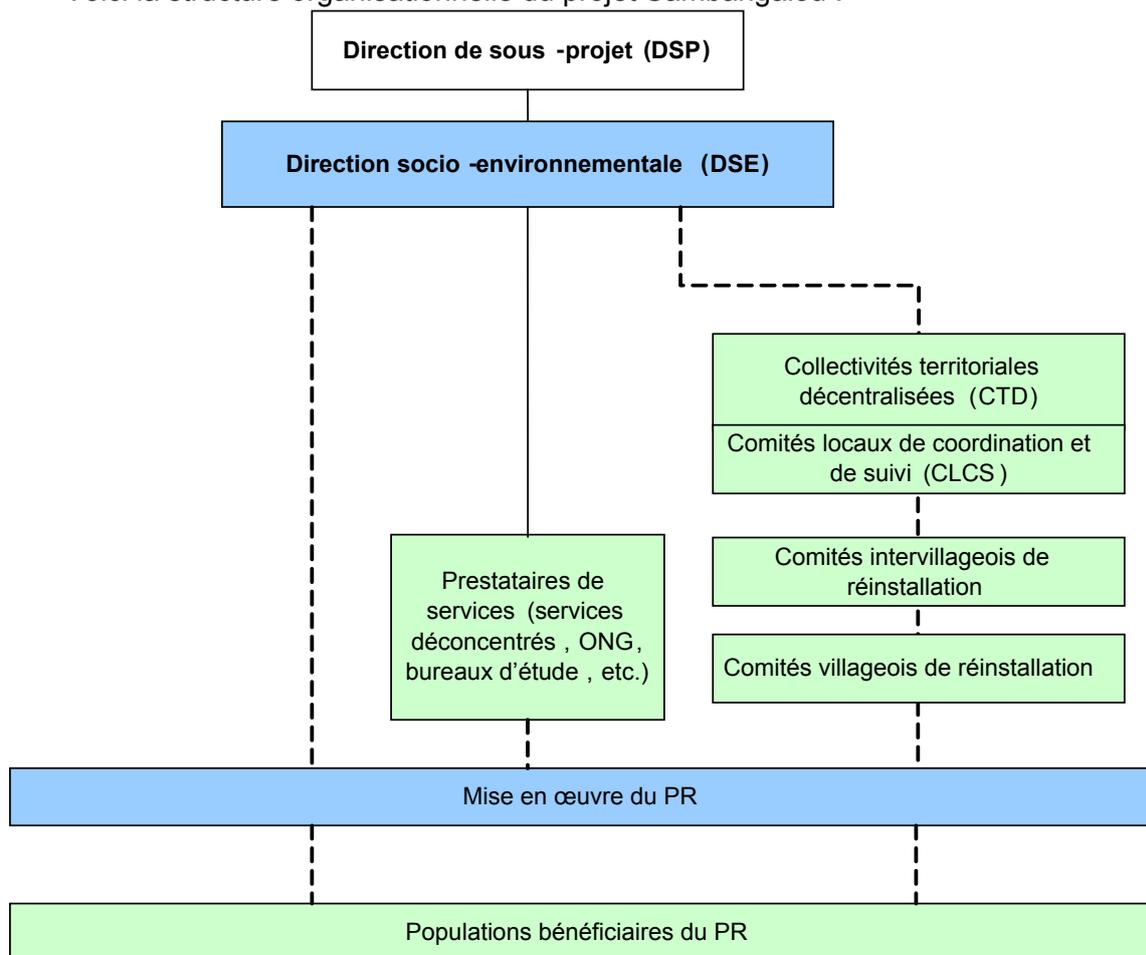
**Q13. Un site d'accueil pourrait être sélectionné en raison de la présence de terres favorables pour la culture, mais ces terres pourraient par contre ne pas être propices à l'utilisation de nos outils agricoles (charrettes, etc). Qu'est-ce que le PR a prévu à cet effet?**

R13: La sélection des sites d'accueil s'effectuera de façon participative lors de l'étude détaillée des sites d'accueil. Ceci veut dire que les populations auront un mot à dire sur la sélection des sites précis de réinstallation. Aucun site ne sera imposé aux populations et les besoins des populations seront la base de sélection des sites d'accueil. Le choix des sites sera donc consensuel.

**Q14. Si on se rend compte que les indemnisations promises ne sont pas remises lors de la réinstallation, que fait-on?**

R14: Cette situation est exactement la raison pour laquelle les comités villageois de réinstallation seront mis en place. En effet, ces comités sont la voix des populations et il est très important de communiquer au projet tout manque remarqué. Les CVR seront ceux qui pourront faire parvenir les doléances des populations au niveau du Comité local de suivi et de coordination et ensuite au niveau de la direction du projet de Sambangalou. Ainsi, toute lacune pourra être rectifiée rapidement par la direction du projet Sambangalou.

Voici la structure organisationnelle du projet Sambangalou :



**Q15. Pourquoi ne pas créer les comités villageois tout de suite au lieu d'attendre que le projet soit officiel**

R15 : Il est préférable de ne créer les comités que lorsque le projet sera lancé officiellement. Par contre, les populations peuvent quand se réunir et discuter du projet et des sites d'accueil possibles. Les réflexions des populations peuvent ainsi être transmises aux chefs de CRD et au Préfet afin qu'elles soient prises en compte lors de la mise à jour du recensement et de l'étude détaillée des sites d'accueil.

**Q16. Est-ce que les cases à toit de paille seront remplacées par des cases à toit de paille? Il serait bon de prévoir une certaine modernisation en offrant des toits en tôle qui sont plus résistants.**

R16 : Bien que les populations on exprimé leur désir de conserver l'allure de leurs habitations, la proposition de fournir des cases en banco avec des toits en tôle est retenue par le consultant car cette proposition de change pas drastiquement l'allure des villages tout en offrant des habitations plus durables. Les cases offertes en compensation seront donc construites en dur (banco définitif) et munies de toits en tôle. Le PR sera corrigé en conséquence dans sa version finale.

**Q17. Quel est le ratio de population qui a été utilisé pour justifier la construction des postes de santé prévus au PR?**

R17 : Le ratio utilisé est celui préconisé par les politiques nationales

**Q18. Les intervenants en santé locaux (accoucheuses et autres) seront-ils pris en charge (engagés) par les postes de santé?**

R18 : Cette question relève de la politique nationale sanitaire. Le projet se contentera de construire les postes de santé et de les équiper. Il ne se chargera pas de payer les salaires des employés.

**Q19. Quels seront les moyens de communication des Comité villageois de réinstallation?**

R19 : La structure décentralisée du projet facilitera les communications. Le fait que des comités soient présents dans les villages permettra aux populations d'exprimer leurs doléances et de s'informer du déroulement du projet. Ces comités feront part des préoccupations des villageois aux comités inter-villageois de réinstallation qui transmettront les informations au comité local de suivi et de coordination (CLCS) du projet qui relève directement de la Direction du projet de Sambangalou.

**Q20. Est-ce que la traversée du bac sera gratuite?**

R20 : Non, car il faut assurer un entretien régulier du bac. Sans tarif pour la traversée un tel serait mis en péril.

**Q21. Sur quel territoire se trouve le site du barrage?**

R21 : Il se trouve au Sénégal près du village de Sambangalou à 20 kilomètres de la frontière sénégal-guinéenne.

**Q22. Qui va entretenir le bac?**

R22 : Les comités intervillageois de réinstallation.

**Q23. Je suis du village de Dilé et j'ai des terres le long du fleuve. Vais-je être indemnisé?**

R23 : Oui, tous les propriétaires de terres dans le réservoir seront indemnisés. Ce sera lors de la mise à jour du recensement et de l'État parcellaire que ces terres seront identifiées de façon précise pour fin d'indemnisation.

**Q24. Quelles villes guinéennes seront électrifiées?**

R24 : Il y aura, dans le territoire guinéen, des postes de transformation de 225/30 Kv qui seront installés à Mali, Labé, Lisan, Kaléta et Boké. A partir de ces postes plusieurs autres préfectures et localités pourront éventuellement être alimentées par la société nationale.

**Q25. Est-ce qu'on a pensé aux possibles conflits entre villages déplacés et villages environnants? Et qu'est ce qui a été prévu pour éviter de tels conflits?**

R25 : L'étude détaillée d'aménagement des sites d'accueil sera effectuée de façon participative. Ceci veut dire que les villageois déplacés seront impliqués dans le choix du site précis de réinstallation. Les villages environnants seront également consultés lors de cette étude.

**Q26. Quelle est la qualité du sable qui sera utilisé pour les constructions (barrage et villages de réinstallation)?**

R26 : Le sable sera extrait au Sénégal tout près du site du barrage. Quant à la construction des sites d'accueil, le sable de qualité sera trouvé à proximité des sites d'accueil.

**Q27. Le PR a-t-il prévu construire une route pour faciliter la commercialisation?**

R27 : Le PR prévoit un budget de développement des activités commerciales. Si les CRD décident d'utiliser cet argent dans leur PDL pour construire une route, cela pourra se faire. Mais ce sont les CRD, à travers leurs PDL, qui décideront de la meilleure affectation des fonds de ce budget.

**Remarques:**

Dans l'ensemble, les chefs de villages et villageois ont bien accueilli le projet. Ils se disent rassurés suite à la présentation du PR.

Le Préfet de Mali a demandé aux populations de faire des sacrifices pour ce projet aussi important pour le développement socio-économique de la Préfecture de Mali.

**Remarques de clôture**

À la fin du séminaire, Monsieur le représentant du Ministre de l'Hydraulique et de l'Énergie, a remercié tous les participants pour la qualité des interventions et Monsieur le Préfet de Mali a rassuré les représentants du gouvernement de toutes les disponibilités de sa population à accompagner le projet et il a enfin déclaré la séance close.

**Fait à Mali, le 20 novembre 2006**

Pour la Guinée

Pour l'OMVG

Sékou CONTE  
Préfet de Mali

Amadou CAMARA  
Expert environnementaliste

Pour COTECO

Sabine VAN EECKHOUT  
Socio-économiste

PV CONSULTATION CONACKRY

ORGANISATION POUR LA MISE  
EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE

GAMBIA RIVER BASIN  
DEVELOPMENT ORGANISATION

**O.M.V.G.**

**SECRETARIAT EXECUTIF**

**EXECUTIVE SECRETARIAT**

**Études APD/DAO des aménagements hydroélectriques  
de Sambangalou et Kaléta et de la ligne d'interconnexion  
des États membres de l'OMVG**

**Séminaire de diffusion des résultats des études  
et de sensibilisation dans les pays-membres de l'OMVG**

**Conakry, 20 novembre 2006**

by [signature] [signature]

Dans le cadre des études d'avant-projets détaillés et d'élaboration des dossiers d'appel d'offres des aménagements hydroélectriques de Sambangalou et de Kaléta et de la ligne d'interconnexion des réseaux électriques des pays membres de l'OMVG, le séminaire de diffusion des résultats des études et de sensibilisation dans les pays-membres de l'OMVG s'est tenu à Conakry le 20 novembre 2006.

En plus de l'équipe de l'OMVG et du point focal de Guinée, des représentants de différentes institutions concernées ont participé au séminaire.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Cérémonie d'ouverture ;
2. Présentation des études d'avant-projet détaillé ;
3. Discussion sur les résultats des études ;
4. Adoption du compte-rendu.

La liste des participants est donnée en annexe.

### ***Cérémonie d'ouverture***

Après le mot de bienvenue du Secrétaire Exécutif de l'O.M.V.G., le séminaire a été ouvert par le Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie, El Hadj Habib Diallo en présence de M. le Ministre de l'Environnement, des représentants des institutions républicaines et d'autorités de l'administration territoriale.

### ***Présentation des études***

Le Consultant COTECO a présenté les résultats des études d'avant-projets détaillés incluant les études environnementales et sociales comme suit :

- Introduction
- Aménagement de Sambangalou
- Aménagement de Kaléta
- Interconnexion des 4 pays-membres de l'OMVG
- Coût et échéancier de réalisation
- Analyse économique, institutionnelle et financière

### ***Synthèse des discussions***

***Q1. Il est recommandé que tout programme élaboré à compter de 2007 soit conforme aux programmes des collectivités locales.***

Rép: Les programmes du PGES et particulièrement du PR sont intégrés à des programmes villageois, aux plans de développement et aux programmes d'investissement des communautés rurales décentralisées (CRD).

***Q2. Quelles protections sont prévues contre les décharges atmosphériques ?***

Rép: Les dispositifs de protection appropriés sont prévus (câbles de garde, prises de terre, parafoudres, etc.).



**Q3. Quelles mesures sont prévues vis-à-vis des feux de brousse ?**

Rép: Une politique forestière locale sera élaborée dans les sous-préfectures concernées pour définir les mesures nécessaires dans ce domaine incluant la gestion des feux de brousse, indispensable pour protéger les plantations réalisées avec l'appui du Projet. De plus, la gestion forestière communautaire sera fortement encouragée, ce qui devrait contribuer à la protection des forêts résiduelles contre les feux de brousse.

**Q4. Quelle sera l'implication de la presse dans la mise en œuvre et le suivi du Projet ?**

Rép: L'OMVG associera les médias à des fins de sensibilisation, par exemple pour gérer au mieux l'immigration spontanée. En outre, les comités locaux de coordination et de suivi (CLCS) des CRD auront une fonction de communication.

**Q5. Quelle sera la part de la demande de la zone OMVG satisfaite par le Projet ?**

Rép: Le productible des deux aménagements hydroélectriques du Projet OMVG s'élève à 1 350 GWh/an. Cela représente 22,5% de la demande en 2011 estimée à 6000 GWh.

**Q6. Quel sera le mode de gestion de l'eau à Kaléta par rapport à Garafiri ?**

Rép: L'aménagement de Kaléta fonctionnera au fil de l'eau, ce qui signifie qu'il n'influencera pas le régime hydraulique du fleuve Konkouré. Cependant il est à noter que le barrage de Garafiri régularise 25% des apports à Kaléta et aura donc une incidence sur l'énergie produite à Kaléta. La présence de Kaléta renforce le besoin d'une gestion optimale de Garafiri.

**Q7. Le Consultant a-t-il simulé l'impact de l'aménagement de Garafiri sur l'énergie produite à Kaléta ? Des mesures compensatoires sont-elles prévues vis-à-vis de la bonification apportée par Garafiri ?**

Rép: Cet impact a été simulé dans l'étude d'avant-projet détaillé. La présence du barrage de Garafiri entraîne une augmentation de 99 GWh/an de l'énergie produite à Kaléta et de 24 MW de la puissance garantie. Des propositions de mesures compensatoires sont faites dans le rapport provisoire d'APD et feront l'objet de discussions entre les Etats.

**Q8. Les Indemnités seront-elles données directement aux bénéficiaires ?**

Rép: C'est une demande récurrente de leur part. Les indemnités seront versées par exemple par un organisme de finances rurales de la place ou par une ONG mandatés par l'OMVG.

**Q9. Peut-on identifier des projets de développement consommateurs d'énergie autour des postes de transformation ?**

Rép: La présence des postes de transformation renforce les opportunités de tels projets, à travers les réseaux de distribution nationaux.

**Q10. Combien d'emplois seront générés par les chantiers ?**

Rép: On anticipe 2 000 à 3 000 emplois directs pour le chantier de Sambangalou et 1 500 à 2 000 emplois directs pour Kaléta. L'expérience de Garafiri montre qu'avec 3 000 emplois directs, on atteint une population totale de 10 000 à 11 000 personnes. Le chantier de l'interconnexion générera également de nombreux emplois locaux.

ly      Jkh      B

**Q11. Des inventaires de faune et de flore ont-ils été réalisés ?**

Rép: En ce qui concerne Sambangalou, la réalisation de la carte d'occupation des sols à grande échelle du réservoir a permis d'identifier les strates végétales existantes et par conséquent les habitats fauniques. Cette interprétation, combinée à une revue de la littérature et aux enquêtes socio-économiques, a été validée par des sondages sur le terrain concernant autant la végétation que la présence potentielle des espèces fauniques et leur abondance.

A Kaléta, zone fortement anthropisée, une expertise a été mandatée pour identifier et caractériser les habitats potentiels de faune et identifier celle-ci par observation indirecte et entretiens avec la population. Ces observations seront complétées en début d'exécution du Projet par des inventaires ciblés sur certaines espèces remarquables.

**Q12. Le Projet implique-t-il un changement du tracé de la route Kindia-Télimélé ?**

Rép: Non, cet impact est relatif au projet Souapiti. Par ailleurs le trafic sur la bretelle entre cette route (RN 14) et la RN 3 devra être limité à hauteur du pont de Souapiti fragilisé par le temps.

**Q13. Où sera implanté le centre de conduite du réseau ?**

Rép: Cette question sera discutée en détail pendant la réunion de validation de l'APD prévue en décembre 2006 à Dakar.

**Q14. Comment les « partenaires sociaux » seront-ils intégrés dans le schéma organisationnel du Projet ?**

Rép: Ils seront intégrés à travers les organes de concertation prévus au niveau des collectivités décentralisées.

**Q15. Est-il prévu un audit sur l'adaptation de la faune ?**

Rép: Les PGES ne prévoient pas un tel audit. Par contre des mesures de suivi des espèces problématiques sont recommandées durant la mise en œuvre du Projet. Une telle évaluation pourrait être réalisée en cours ou en fin de projet si nécessaire.

**Q16. Les études ont-elles examiné la question des plantes envahissantes ?**

Rép: Oui. La description de l'état de référence a tenu compte de cette question et l'évaluation des impacts a examiné les risques potentiels de prolifération de macrophytes dans les retenues de Sambangalou et Kaléta. Le risque est jugé faible mais nécessite néanmoins un suivi périodique.

**Q17. Les lignes d'interconnexion présentent-elles un risque pour les oiseaux migrants ?**

Rép: Oui dans les couloirs de migration. Ce risque est atténué dans ces secteurs par la pose de déflecteurs balisant la ligne. En outre cette mesure réduit le risque de dégâts aux lignes causés par les oiseaux (effet épervier).

by      JSH      B

**Q18. Quelle sera la place des ONG nationales dans le Projet ?**

Rép: Les ONG nationales auront un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du PGES et du PR du Projet Energie dans son ensemble, par exemple dans la sensibilisation et l'appui aux populations dans divers domaines tels que la santé, l'éducation et les aspects de genre.

**Q19. Les impacts cumulatifs de Kaléta ont-ils été examinés ?**

Rép: Oui, par exemple l'impact de la route Kollet-Sogolon réhabilitée par le projet PDRI-Télimélé. Ils sont inexistantes par rapport à Garafiri du fait du fonctionnement au fil de l'eau de Kaléta. Par contre ils peuvent être importants dans le contexte des aménagements futurs du bassin du Konkouré et justifient, entre autres objectifs, une évaluation socio-environnementale stratégique du bassin du Konkouré dont le PGES fournira une ébauche de termes de référence.

**Q20. Quel est le degré d'incertitude dans la détermination des impacts de Kaléta ?**

Rép: La notion de probabilité d'occurrence constitue un critère d'évaluation des impacts. L'incertitude est également prise en compte par l'estimation du taux d'imprévus physiques et par le plan de suivi environnemental.

**Q21. Les routes d'accès aux aménagements hydroélectriques seront-elles revêtues ?**

Rép: Non, mais des mesures d'atténuation des nuisances liées aux poussières sont recommandées dans les zones habitées en phase de construction.

**Q22. Quel schéma de financement des ouvrages a été retenu ?**

Rép: En juillet 2006, l'OMVG a retenu le principe d'un schéma de financement par le secteur public qui présente des avantages en termes de coût de financement (accès à des fonds concessionnels) et de délai de mise en place du financement.

**Q23. L'enjeu constitué par la sédimentation dans le réservoir de Sambangalou a-t-il été étudié ?**

Rép: Oui. Les simulations réalisées par COTECO ont conclu que la sédimentation dans le réservoir sera négligeable car seulement 1% de la tranche morte du réservoir serait comblée en 100 ans.

**Q24. Les réseaux nationaux auront-ils la capacité d'absorber l'énergie provenant de l'interconnexion ?**

Rép: L'OMVG est très préoccupée par cette question et a déjà effectué une tournée de sensibilisation dans les Etats membres. Les projets de mise à niveau des réseaux incombent aux Etats.

**Q25. Les plans directeurs des quatre pays ont-ils été intégrés dans l'étude ?**

Rép: Oui. Tous les documents de planification des quatre pays ont été collectés, analysés et pris en compte.

ly JH B

Fait à Conakry, le 20 novembre 2006

Pour la Guinée



**Bangaly KONATE**  
Membre de la Cellule  
d'Exécution OMVG

Pour l'OMVG



**Abdoulaye Kourou DIALLO**  
Directeur des Etudes, de la  
Planification et des Infrastructures

Pour COTECO



**Bertrand MAYEUR**

# PV CONSULTATION DAKAR

ORGANISATION POUR LA MISE  
EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE

SECRETARIAT EXECUTIF

O.M.V.G.

GAMBIA RIVER BASIN  
DEVELOPMENT ORGANISATION

EXECUTIVE SECRETARIAT

Études APD/DAO des aménagements hydroélectriques  
de Sambangalou et Kaléta et de la ligne d'interconnexion  
des États membres de l'OMVG

Séminaire de diffusion des résultats des études  
et de sensibilisation dans les pays-membres de l'OMVG

Dakar, 24 novembre 2006

AKL A J

Dans le cadre des études d'avant-projet détaillé et d'élaboration des dossiers d'appel d'offres des aménagements hydroélectriques de Sambangalou et Kaléta et de la ligne d'interconnexion des réseaux électriques des pays membres de l'OMVG, le séminaire de diffusion des résultats des études et de sensibilisation dans les pays-membres de l'OMVG s'est tenu à Dakar le 24 novembre 2006.

En plus de l'équipe des experts de l'OMVG au Sénégal, des représentants de différentes institutions concernées ont participé au séminaire.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Cérémonie d'ouverture ;
2. Présentation des études d'avant-projet détaillé ;
3. Discussion sur les résultats des études ;
4. Adoption du compte-rendu.

La liste des participants figure en annexe.

### ***Cérémonie d'ouverture***

Après le mot de bienvenue de M. Ababacar NDAO, coordonateur de la Cellule de suivi des études de l'OMVG au Sénégal, prononcé au nom de M. Habib SY, Ministre d'Etat des Infrastructures, de l'équipement, des transports terrestres, des transports maritimes intérieurs, M. Justino VIEIRA, Secrétaire Exécutif de l'O.M.V.G, a remercié les participants de leur participation, présenté l'objet de la rencontre et déclaré ouvert le séminaire.

### ***Présentation des études***

Le Consultant COTECO a présenté les résultats des études d'avant-projet détaillé incluant les études environnementales et sociales comme suit :

- Introduction
- Aménagement de Sambangalou
- Aménagement de Kaléta
- Interconnexion des 4 pays-membres de l'OMVG
- Coût et échéancier de réalisation
- Analyse économique et financière

### ***Synthèse des discussions***

**Q.1 :** *Dispose-t-on de procédures de la CEDEAO alors qu'elles n'existaient qu'en termes de propositions? Ces directives sont-elles approuvées?*

Rép.: Oui. Ces directives d'évaluation environnementale des projets de production et de transport d'énergie électrique ont été approuvées par la CEDEAO. Elles constituent une des références de l'étude.

**Q.2 :** *Y-a-t-il un rôle pour le Comité national de coordination (CNC)?*

Rép.: Oui. Le CNC est prévu. L'on compte toutefois donner une importance particulière aux comités locaux.

*Handwritten initials/signature*

Des moyens adéquats seront mis à la disposition des comités locaux pour leur bon fonctionnement.

**Q.3 :** *Les compensations seront-elles basées sur les législations nationales, peu favorables, ou seront-elles plus motivantes?*

Rép.: Conformément aux procédures des bailleurs de fonds, les compensations seront conformes à la réalité des pertes et feront l'objet de négociation. Elles vont donc souvent au-delà de la réglementation nationale

**Q.4 :** *Comment intégrer le Mécanisme de développement propre (MDP) en tant que contribution au financement du projet, avec un potentiel propre de 1 350 GWh.*

Rép.: L'OMVG est bien informée de ce processus, en association avec le Ministère de l'Environnement. Une démarche et un budget sont prévus dans ce sens dans le PGES. L'OMVG est invitée par la BEI à participer à une concertation sur l'Initiative carbone de l'UE en vue de préparer une requête de financement dans ce sens.

**Q.5 :** *Les PGES pourront-ils être intégrés aux DAO?*

Rép.: Oui. Les spécifications du PGES seront intégrées au cahier des charges des entrepreneurs.

**Q.6 :** *Peut-on élargir le volet santé pour anticiper l'explosion démographique également prévisible pour d'autres projets?*

Rép.: Les deux villages touchés au Sénégal ne justifient pas à eux seuls un poste de santé. Toutefois, cette infrastructure a été inscrite au projet en l'étendant à plusieurs autres villages.

**Q.7 :** *Le bac de Fongolembi peut-il être remplacé par un pont qui serait intégré au projet ?*

Rép.: Oui. Un ouvrage neuf supplémentaire devra être intégré au présent projet dans ce but.

**Q.8 :** *Les mesures relatives au PNNK sont-elles à la hauteur des impacts sur ce milieu?*

Rép.: Le PGES recommande des mesures hydrauliques consistant, si nécessaire, en des crues artificielles (délivrées par une vanne de fond incorporée dès maintenant à l'ouvrage) pour atténuer les impacts significatifs sur le régime hydraulique du fleuve et sur l'inondation des cuvettes, ainsi qu'un étiage artificiel pour faciliter les passages dans le lit du fleuve en saison sèche.

Ces aspects nécessitent encore des études additionnelles pour bien comprendre l'hydrologie des systèmes riverains du fleuve (cuvettes d'inondation) dans le PNNK, préalablement à la réalisation de Sambangalou, ainsi qu'un suivi rigoureux après la mise en service de l'ouvrage.

D'autres mesures sont également prévues, telles que : (i) l'appui à l'adaptation du personnel du PNNK aux nouvelles conditions du fleuve ; (ii) l'aménagement de passages permanents sur le fleuve en remplacement des gués ; (iii) le suivi rigoureux du déplacement de la faune, etc.

*[Signature]*

**Q.9 :** *Comment pourront être réalisés les étiages artificiels ? Quelle est leur faisabilité ? Quelle sera l'incidence de tels étiages sur la production, sur la position du front salin ?*

Rép.: C'est une mesure profitable pour les habitats dans le PNNK et pour les populations, mais qui devra faire l'objet de concertation. La production d'énergie pourra être déplacée dans le temps et concentrée en fonction du régime d'exploitation qui sera arrêtée suite aux observations du programme de suivi.

**Q.10 :** *L'on peut prévoir une explosion démographique à Kédougou. N'y-a-t-il pas lieu de prévoir des mesures d'accompagnement?*

Rép.: Cet impact a été identifié dans l'étude d'impact. Des mesures sont prévues, telles que : (i) la formulation d'une politique de l'immigration ; (ii) la viabilisation d'un site périurbain pour organiser l'accueil des migrants ; (iii) la mise à jour et l'extension du plan d'urbanisme de Kédougou ; et (iv) différentes autres mesures d'accompagnement, notamment la santé, l'eau potable, la voirie, etc.

**Q.11 :** *Ne pourrait-on pas prévoir le système d'électrification locale tel qu'utilisé au Ghana?*

Rép.: Le soutirage capacitif utilisé au Ghana est intéressant mais, en phase de faisabilité, il n'a pas été retenu compte tenu des difficultés de mise en œuvre de cette technologie et des distances à couvrir. La zone rurale pourra être alimentée par des lignes 30 kV à partir des postes de transformation ou ces départs de ligne MT sont prévus. Des opportunités très locales pourront être exploitées, selon les résultats d'études ultérieures.

**Q.12 :** *Les ressources en eau souterraines sont-elles suffisantes pour alimenter les cités? Ne faut-il pas prévoir plutôt une station de potabilisation des eaux de surface?*

Rép.: Une étude hydrogéologique préalable est prévue. Si les ressources souterraines s'avéraient insuffisantes, le recours à une station de traitement serait envisagé.

**Q.13 :** *A-t-on prévu le suivi de la crue, un plan d'alerte ainsi que des zones de refuge en cas de besoin?*

Rép.: L'étude préliminaire d'un plan d'alerte est prévue pour les deux aménagements dans le cadre du PGES.

**Q.14 :** *Un système de veille sur les plantes aquatiques envahissantes est-il prévu?*

Rép.: Oui. Pour les deux aménagements.

**Q.15 :** *S'inspire-t-on des expériences de l'OMVS pour les indemnités de la ligne?*

Rép.: Oui. Les leçons de l'OMVS ont été prises en compte. Une partie de l'équipe du consultant a d'ailleurs participé au PASIE. Toutefois, le montant des indemnités est estimé en fonction des réalités économiques des milieux affectés.

JRL

1  
d

**Q.16 : Pourquoi les travaux préparatoires sont plus coûteux pour Kaléta que pour Sambangalou?**

Rép.: L'essentiel du surcoût est dû à la route d'accès (70 km pour Kaléta et 22 km pour Sambangalou, avec un coût/km important).

**Q.17 : N'y-a-t-il pas une incohérence entre la date de mise en eau des barrages et celle de l'achèvement de la construction de la ligne?**

Rép.: Le calendrier de mise en œuvre du projet sera ajusté de façon à répondre à l'objectif d'évacuation de l'énergie dès la mise en service des barrages.

**Q.18 : La conception de la route d'accès prévoit-elle la mise à niveau des routes connexes?**

Rép.: Outre les routes d'accès au chantier, un programme de routes locales est prévu pour relier les villages reconstruits et les villages d'accueil à un axe principal qui est la route d'accès au chantier (Kaléta) ou au réseau existant (Sambangalou). Les autres réseaux routiers dépassent le cadre des mesures de compensation.

Toutefois, dans le cadre des appuis au développement local, des dotations budgétaires sont prévues et peuvent être affectées aux routes locales selon les priorités fixées par les populations. En plus, des cas particuliers pourront être étudiés et éventuellement pris en charge durant la phase d'exploitation des ouvrages.

**Q.19 : Quelles seront les mesures pour sauver certaines espèces de faune et flore des zones inondées et les habitats fauniques, ainsi que pour remplacer des espèces végétales perdues?**

Rép.: Un appui est prévu pour la gestion des aires protégées existantes et la création de nouvelles aires protégées, à titre de compensation pour les ressources perdues.

**Q.20 : Les populations ont-elles participé à la définition des mesures proposées et y-aura-t-il ensuite d'autres étapes de concertation?**

Rép.: Oui. La concertation avec les populations affectées est un des objectifs majeurs des plans de réinstallation. Les populations ont déjà été consultées à plusieurs reprises et ont eu à donner leur avis – ces derniers jours – sur les mesures proposées. Elles seront impliquées en permanence à travers les comités villageois de réinstallation et le processus de développement local.

**Q.21 : Des campagnes de sensibilisations seront-elles menées le long de la ligne, auprès des populations affectées, avant le début de la construction?**

Oui. C'est une étape incontournable.

**Q.22 : Le rôle des ONG ne devrait pas se limiter à la prestation des services. Peuvent-elles jouer aussi un rôle dans la concertation et le suivi?**

Rép.: Oui. Certaines seront d'ailleurs intégrées dans un réseau d'experts. Leur mandat propre peut aussi les conduire à prendre des initiatives et à interpeller l'OMVG.

**Q.23 : Un dénombrement de la faune n'est-il pas nécessaire avant la réalisation du projet, ainsi que le suivi de la faune et de ses migrations?**

*[Handwritten signatures]*

Rép.: Les dénombrements des effectifs réalisés dans le PNNK dans les années '90 et en juin 2006 constituent un état de référence qui devra être mis à jour avant le début d'exploitation du barrage. Ce budget est inscrit au PGES de Sambangalou comme contribution aux activités du PNNK.

**Q.24 : La réhabilitation des mares déjà asséchées ne devrait-elle pas aussi être envisagée, en plus des mesures de crue artificielle?**

Rép.: Oui. Ces mares pourront être réhabilitées à titre de compensation.

**Q.25 : Ne faudrait-il pas ajouter aux mesures de renforcement des capacités du personnel du PNNK un volet de sensibilisation des populations riveraines ainsi que des moyens de prévention et de lutte participative contre le braconnage?**

Rép.: Cette mesure de gestion communautaire en périphérie du parc est déjà inscrite dans le plan de gestion du PNNK. Elle devra être renforcée par le projet Energie de l'OMVG.

**Q.26 : Le raccordement de l'interconnexion OMVS à Tambacounda est-il pris en compte dans le projet d'interconnexion de l'OMVG?**

Rép.: La concertation concernant le raccordement des deux réseaux interconnectés sera poursuivie entre l'OMVS et l'OMVG. Les lignes OMVG sont conçues pour transporter les puissances supplémentaires produites par l'OMVS. Au niveau du poste de Tambacounda, un travée ligne 225 kV est prévue à cet effet.

**FIN**

#### **Cérémonie de clôture**

A la fin du séminaire, M. Ababacar NDao, Coordonnateur cellule OMVG-OMVS, a remercié tous les participants et a procédé à la clôture des travaux du séminaire.

Fait à Dakar, le 24 novembre 2006

Pour le Sénégal



Ababacar NDAO  
Coordonnateur cellule  
OMVG-OMVS

Pour l'OMVG



Abdoulaye Kourou DIALLO  
Directeur des Etudes, de la  
Planification et des Infrastructures

Pour COTECO



N. GALET-LAUNDE



PV MALI  
AOUT 2014

ORGANISATION POUR LA MISE  
EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE

GAMBIA RIVER BASIN  
DEVELOPMENT ORGANISATION

**O.M.V.G.**

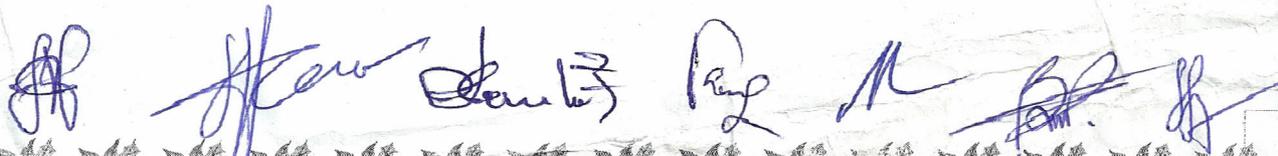
**SECRETARIAT EXECUTIF**

**EXECUTIVE SECRETARIAT**

Études d'avant-projets détaillés et d'élaboration des dossiers  
d'appel d'offres des aménagements hydroélectriques de  
Sambangalou et Kaléta et de la ligne d'interconnexion des pays  
membres de l'OMVG

Séminaire de consultation et validation du Plan de Réinstallation  
(PR) de Sambangalou.

**Mali le 11 Aout 2014**



Séances de sensibilisation, de consultation et de validation du Plan de Réinstallation (PR) dans le cadre des Études d'avant-projets détaillés et d'élaboration des dossiers d'appel d'offres de l'aménagement hydroélectrique de Sambangalou et de la ligne d'interconnexion des pays membres de l'OMVG, tenues à Mali le 11 Aout 2014.

Ont participé au séminaire les représentants de l'OMVG, de la cellule nationale de l'OMVG de Guinée, du Ministère de l'Environnement et des eaux et forêts, du Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, des autorités administratives et locales, des experts consultants, des populations affectées et divers intervenants. (cf. liste de présence en annexe)

Le programme du séminaire était axé sur les points suivants :

1. Cérémonie d'ouverture;
2. Présentation du PGES et du PR par le consultant;
3. Discussions sur les résultats des études;
4. Synthèse du séminaire;
5. Lecture et approbation du Procès-verbal (PV) par les participants
6. Clôture du séminaire par Monsieur le préfet de MALI.

### ***Cérémonie d'ouverture***

Elle a été marquée par les interventions suivantes :

La formulation des mots de bienvenues du préfet (cf. discours en annexe),

Le représentant du ministre a procédé à l'ouverture de la séance (cf. discours en annexe).

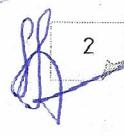
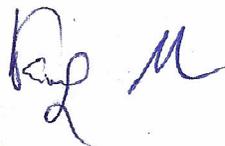
Le maire de la commune urbaine a, au nom de ses pairs de Balaki et de Lébékéré, souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants.

### ***Présentation du consultant***

Le Consultant OREAD/MSA, a présenté, sous format "PowerPoint", les détails du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et du Plan de Réinstallation (PR).

Le consultant est revenu sur les points suivants :

1. Introduction
2. Principaux impacts socio-économiques
3. Cadre légal et réglementaire nationaux
4. Pratiques nationales en matière d'expropriation et d'indemnisation



5. Politique de la BAD
6. Sources d'information
7. Personnes affectées par le projet (PAP) et vulnérables
8. Critères et limite d'éligibilité aux compensations
9. Processus d'indemnisation
10. Compensation pour la terre
11. Compensation des biens collectifs
12. Compensation pour perte de revenus
13. Compensation pour le bâti
14. Compensation des ressources naturelles
15. Compensation pour les personnes vulnérables
16. Critères de sélection des zones d'accueil
17. Principes d'aménagement des sites sélectionnés
18. Déplacement et réinstallation
19. Approche méthodologique d'actualisation du PR.

### ***Synthèse des discussions***

*Après la présentation du Consultant, les discussions ont essentiellement porté sur :*

Q 1. Est-ce que la compensation prend en compte le niveau de vie des ménages ?

R 1. L'évaluation de la compensation découle d'une évaluation technique permettant de recenser toutes les pertes subies par les populations. Les compensations prendront en compte la typologie des pertes subies mais aussi et surtout l'incitation pour la lutte contre la pauvreté. Pour cette dernière, des compensations sont prévues pour les personnes vulnérables et pour les pertes de revenus.

Q 2. Quelles sont les mesures prévues pour les activités agricoles menées le long du fleuve ?

R 2. Toutes les activités menées le long du fleuve et impactées par le projet feront l'objet d'une compensation à la hauteur des pertes d'exploitation sur une durée minimale de deux (2) ans.

Q 3. Quelles sont les compensations envisagées pour les pêcheurs ?

R 3. Pour les pêcheurs les compensations prévues se déclinent comme suit :

A series of handwritten signatures in blue ink, including a stylized 'B', a signature that appears to be 'Jean-Claude King', a signature 'M', and a signature that appears to be 'P. King' next to a small box containing the number '3'.

- Compensation pour les pertes temporaires de revenus lors du déplacement : 14 400 FCFA / personne active
- Compensation pour la diminution des prises de poisson en amont du barrage:
  - ✓ pour les pêcheurs et les transformateurs de poisson réguliers : 28 800 FCFA / mois pendant 24 mois (2 ans)
  - ✓ pour les pêcheurs et les transformateurs occasionnels : 14 400 FCFA / mois pendant 24 mois (2 ans)
- Compensation pour adapter les pirogues aux nouvelles conditions de navigation par l'ajout de francs-bords

Q 4. Quelles sont les dispositions à prendre pour les bénéficiaires ayant perdu leurs fiches (remises par le consultant après le premier recensement) ?

R 4. Le consultant, disposant des fiches originales de l'enquête, procédera au recensement de toutes les PAP ayant perdu leurs fiches d'évaluation technique et financière de 2008 afin que cela leur soit transmis ultérieurement.

Q 5. Quel sort est réservé à ceux qui ont anticipé leur déplacement ?

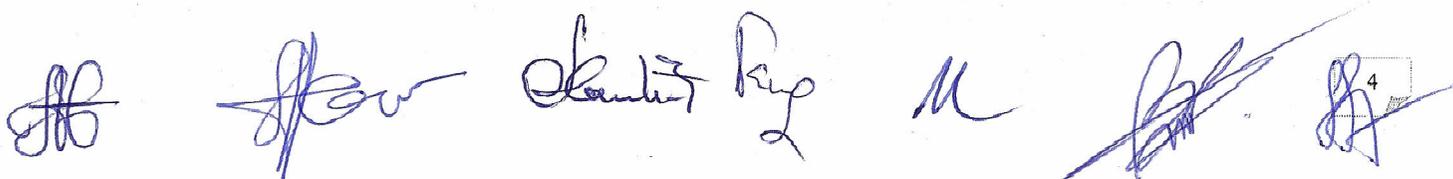
R 5. Toutes les PAP qui ont été recensées feront l'objet d'une actualisation et bénéficieront, si perte subie effective, d'une structure de remplacement (bâtiment, case...) dans les sites d'accueil identifiés et validés. Et cela même si elles ont déjà déménagé ou n'habitent pas le lieu.

Q 6. Quelles sont les dispositions prévues par le Projet pour les jeunes des villages concernés?

R 6. La priorité sera accordée aux jeunes des localités de la zone du Projet.

Q 7. Quelles sont les dispositions envisagées pour désenclaver les villages concernés?

R 7. Le désenclavement des villages est un point central pour le projet. Ainsi, il envisage de renforcer la navigation aussi bien interne que sous régionale et la construction de pistes.



Q 8. Les villages concernés seront-ils électrifiés ?

R 8. Le projet vise le renforcement des capacités des pays concernés à couvrir les besoins en énergie de ces populations.

Q 9. Est-ce que l'OMVG a pris des mesures pour la protection de la source du fleuve Gambie ? Et est-elle prête pour financer un programme de restauration de l'écosystème le long du fleuve ?

R 9. L'OMVG présage de prendre toutes les mesures de gestion des risques afin d'atténuer les dégradations pouvant découler de la réalisation de ces ouvrages. Des activités de restauration de l'écosystème accompagneront la mise en œuvre du PR.

Q 10. Est ce que la construction des barrages (Sambangalou et Kaléta) peut favoriser des échanges entre les peuples des différents pays ?

R 10. La construction de ces deux barrages renforcera les liens séculaires de coopération et d'échange entre les quatre pays. Elle contribuera largement au libre échange en Afrique de l'ouest.

### **Contributions**

C 1. Les populations apprécient les bonnes mesures envisagées par les autorités pour améliorer leurs conditions de vie et saluent l'approche participative mis en avant.

C 2. Le suivi des recommandations découlant des études permettra sûrement l'amélioration des conditions de vie des populations affectées

C 3. Une préférence de paiement en nature est de mise concernant le bâti.

**NB:** Dans l'ensemble, les ménages des différents villages ont bien accueilli le projet et s'en remettent aux autorités locales quant aux impacts et retombées du projet sur leur développement futur. En réponse, Monsieur le représentant des maires a exhorté les ménages et les représentants des villages à exprimer toutes leurs inquiétudes et réserves par rapport au projet afin de les intégrer dans le PR.



Les ménages et les chefs de village ont exprimé clairement qu'ils font confiance aux autorités locales pour sauvegarder leurs intérêts et qu'ils sont disposés à participer au processus de réinstallation. Ils demandent également que les autorités fassent en sorte que le déplacement ne leur porte pas préjudice.

**Remarques de clôture**

À la fin du séminaire, Monsieur le Préfet, a remercié tous les participants pour la qualité des interventions et a déclaré la séance close.

Fait à Mali le 11 Août 2014

Le Maire de Balaki



le Maire de Mali



le Maire de Lébékéré



OREADE-BRECHE

P.O



Pour l'OMVG



Mamadou Lamarana LY

Autorité Administrative

El hadj Harouna SOUARE

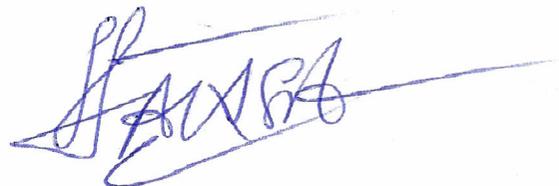


Le Préfet  
Préfecture de Mali

Préfet de MALI

Pour le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

El hadj Lansana FOFANA



PV KEDOUGOU

AOUT 2014

ORGANISATION POUR LA MISE  
EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE

SECRETARIAT EXECUTIF



GAMBIA RIVER BASIN  
DEVELOPMENT ORGANISATION

EXECUTIVE SECRETARIAT

**MISSION D'APPUI CONSEIL A L'OMVG  
POUR LA REALISATION DE SON PROJET ENERGIE  
REVUE DU PLAN ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PES)**

**Séminaire de consultation et de validation des  
résultats de la revue des études du Plan de Gestion  
Environnementale et Sociale (PGES) et du Plan de  
Réinstallation (PR) de Sambangalou.**

Kédougou, 11 août 2014

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters and a flourish.

Dans le cadre de la revue des études relatives au projet d'aménagement hydroélectrique de Sambangalou et de la ligne d'interconnexion des pays membres de l'OMVG, un séminaire de consultation et de validation du PGES et du PR s'est tenu à Kédougou le 11 août 2014.

La cérémonie a été présidée par le Préfet de Kédougou, Monsieur Habib Léon NDIAYE, en présence du Président du Conseil Départemental de Kédougou, du Sous-préfet de Bandafassi et du Maire de Fongolembi.

Ont également pris part à ce séminaire, les représentants des services de l'environnement, de la SENELEC, des mines, de l'urbanisme, des ONG, les représentants des populations affectées par le projet, les experts de l'OMVG, le Point Focal du Sénégal, le Consultant ainsi que la presse locale.

La liste des participants est jointe en annexe.

L'ordre du jour de la rencontre est le suivant :

1. Cérémonie d'ouverture;
2. Présentation des résultats de la revue des études EIES, PGES et PR du projet énergie de l'OMVG ;
3. Echanges et discussions ;
4. Synthèse et Clôture du séminaire

## **I. Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par :

- Le discours d'ouverture de Monsieur Habib Léon NDIAYE, Préfet de Kédougou, qui a souhaité la bienvenue aux participants et les a remercié pour leur participation à la rencontre. Il a également souligné l'importance de ce projet pour le développement de la région de Kédougou.
- L'allocution de Monsieur Abdou Lahat DIOP, Point focal OMVG du Sénégal qui a rappelé le contexte et l'objet de la rencontre.

Par la suite, Mme Aissatou Sylla, Expert électricien de L'OMVG, a effectué une brève présentation sur le projet énergie de l'OMVG.

## **II. Présentations des résultats de la revue des études d'impacts environnemental et social (EIES), du plan de gestion environnemental et social (PGES) et du Plan de Réinstallation (PR) de l'Aménagement Hydroélectrique (AHE) de Sambangalou.**

Le Consultant, commis pour la revue des études, représenté par Monsieur Mangara Mamadi Thiam, a fait une présentation des résultats des EIES, PGES et PR de l'AHE de Sambangalou et des «consultations et enquêtes parcellaires» effectuées dans la zone du projet.



### III. Synthèse des discussions

Les questions/réponses sont données, ci-après, sous forme de matrice :

QUESTIONS		REPONSES	
Q1	<p>1. Dans le cadre du projet de déplacement des populations de Newdou, les nouveaux ménages n'ont pas encore reçu de cartes</p> <p>2. S'assurer que les terres des sites d'accueil soient aussi fertiles (apte à l'agriculture)</p>	<p>1. Le Consultant commis pour la revue est en train d'actualiser les enquêtes parcellaires dans les différentes localités concernées.</p> <p>2. La fertilité des terres fait partie des critères de choix des sites d'accueil.</p>	
Q2	Inquiétudes soulevées par rapport au retard du démarrage du projet de Sambangalou. Les populations sont dans l'incertitude et s'impatientent même.	L'assurance est donnée : si tout va bien, le projet va démarrer d'ici la fin de l'année ; l'entreprise étant déjà retenue pour la réalisation de Sambangalou.	
Q3	A quand le déplacement des populations ?		
Q4	Les populations de Sambangalou n'ont plus bénéficié d'aucun programme de développement local (case de santé, école, mosquée, routes .... ) depuis l'annonce du projet qui envisage de les déplacer. Il est donc temps d'accélérer le déplacement.		
Q5	Retard souligné dans la mise en œuvre du projet, dont les études sont terminées depuis 2008.		
Q6			
Q5	<p>Le projet a freiné toutes les activités socio-économiques dans la zone.</p> <p>Problème d'enclavement noté également à cause d'un manque d'infrastructures routières</p>		
Q6	La procédure adoptée pour la validation ?		La procédure adoptée est la même que celle de 2006 : des consultations sont organisées avec les populations bénéficiaires du projet, ensuite la validation se fait au niveau national avec tous les acteurs concernés, notamment la Direction de l'Environnement.
Q7	La possibilité de construire ou de cultiver n'est plus offerte à leur niveau à cause du projet qui envisage de les déplacer.		L'assurance est donnée sur le démarrage éminent du projet.
Q8	Besoin d'être rassuré par rapport au démarrage du projet.		
Q9	<p>Prendre en compte l'évolution de la situation sur le terrain depuis 2006.</p> <p>Certains n'ont pas encore bénéficié de cartes.</p> <p>Aucune initiative de développement n'est plus possible à leur niveau compte tenu du retard du projet</p>	Le Consultant commis pour la revue est en train d'actualiser les enquêtes parcellaires dans les différentes localités concernées par le projet.	

<p><b>Q11</b></p>	<p>✓ Besoin de disposer plus d'informations sur les impacts du projet, notamment ceux négatifs ;</p> <p>✓ Comment la compensation des populations à déplacer va se faire.</p>	<p>Les documents, en version électronique, sont disponibles pour ceux qui veulent en disposer ;</p> <p>La compensation se fait selon les normes et les barèmes prévus par la législation en la matière et en parfaite concertation avec les populations concernées et les autorités administratives</p>
<p><b>Q12</b></p>	<p>Est-ce que les populations des sites situés entre Dindéfelo et Fongolémbi sont concernées par le déplacement.</p>	<p>D'après les études effectuées en 2006, seuls trois (3) sites seront concernés au Sénégal : il s'agit des villages de Sambangalou, de Neoudou et de Ndiambara situés dans le futur réservoir</p>
<p><b>Q13</b></p>	<p>La question de renouvellement des cartes a été évoquée ;</p> <p>Il demande d'accélérer la cadence pour la mise en œuvre rapide du projet</p>	<p>Le Consultant commis pour la revue est en train d'actualiser les enquêtes parcellaires dans les différentes localités concernées par le projet.</p> <p>L'assurance est donnée sur le démarrage éminent du projet.</p>

Suite à ces échanges, une synthèse des différents points de discussion a été faite. Globalement, le projet a été bien accueilli par les populations eu égard aux énormes opportunités de développement qui seront offertes pour le pays et en particulier pour la région de Kédougou.

A cet effet, on note une forte attente des populations qui déplorent le retard dans la mise en œuvre de ce projet.

Enfin, le Préfet a remercié tous les participants pour la qualité des interventions avant déclaré clos le séminaire.

Fait à Kédougou, le 11 Août 2014

PREFET DE KEDOUGOU



POUR OREAD/BRETCHÉ

*Olifane*  
Mangara Namadi  
*Olilian*

POUR L'OMVG

*[Signature]*  
Aissata Sylla  
Expert Electricien OMVG

*[Handwritten initials]*

PV MANSOA

## PROCESSO VERBAL

OS PROPRIETARIOS DOS TERREÇOS PARA AIMPLEMENTAÇÃO DO POSTO DE TRANSFORMAÇÃO EM MANJÓIA SÃO:

- AGOSTINHO SAMBU COM 5,5 HA SENDO 8200 COQUEIROS (ANACARDIENS), 25 PLANTAS DE FÁRÓBA (NEREUS), 7 CILICÉ DRAT. 8 PALMEIRAS.
- DOMINGOS DJATA COM 3 HA SENDO 450 PLANTAS DE COJU (ANACARDIENS), 17 CILICÉ DRAT, 3 NERE (FÁRÓBA) 4 PALMEIRAS NATURAS E 1 CERÓBINO (CITRON)
- ANTÓNIO TCHAMTCHERAN COM 0,5 HA SENDO 25 COQUEIROS (ANACARDIENS) E 5 FÁRÓBAS (NERE) 2 PALMEIRAS

EM FACE DISSO OS PROPRIETARIOS ASSINARAM O PRESENTE PROCESSO VERBAL QUE SEVE DE PEFERIMENTO.

MANJÓIA 12 DE ABRIL DE 14

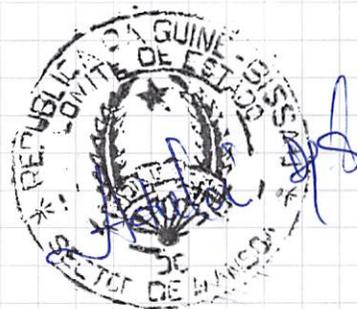
TESTEMUNHAS:

→ CHEFE DE TAMBORA

ALADJE JOAQUIM SAMBA

→ SECRETARIA ADMINISTRATIVA

NINA GONÇES



PROPRIETARIOS

- Agostinho Sambu

- Domingos Djata (NAO SAZE ASSINAR)

- António Tchamtcheran

Mansôa 12.08.2014 LISTA DE PRESENÇA

- 1- Agostinho Sambaú
- 2- Domingos Ajatá
- 3- Aladje Joaquim Sambaú
- 4- Adolfo Augusto Alves
- 5- Adulai Dk
6. Rachamatu NDiaye *PSA* 
7. LAURENTINO R. DA CUNHA 
- 8 Mohamed H SY 
9. olivera Gomes
- BOMSONO**
- 10 BENKO SAGNA



PV BANDADINCA

## BATABADINCA 13/08/14 PROCESSO VERBAL

OS PROPRIETARIOS DOS TERRENOS DESTINADOS A IMPLANTAR O POSTO DE TRANSFORMAÇÃO NO AMBITO DA OMVG NA LOCALIDADE DE SANTA-HELENA BATABADINCA:

- CECILIA MANSO CONTA COM 450 CAJUEIROS (ANACARDIJS), 2 MANGUEIROS E UMA PLANTA DE FAROLBA NERE).
- MAMADU FATE CONTA COM 75 CAJUEIROS, 2 PAMEIROS, 12 CIBEIROS (RONIERS) E 2 CATICEDRAS,
- PEDRO DA SILVA CONTA COM 225 CAJUEIROS (ANACARDIJS), 17 CIBEIROS (RONIERS), 2 PAMEIROS, 2 PLANTAS DE FAROLBA (NERE), 4 MANGUEIROS E 2 FOGUEIRAS (FRUMPER).
- CECILIA N'SOTIBO CONTA COM 600 CAJUEIROS, 3 MANGUEIROS, 1 FAROLBA (NERE), 1 ACACIA, 2 FOGUEIRA, 1 PAMEIRA, 4 CATICEDRAS E 1 MANGANDJA.

EM FOLHA DISTO OS PROPRIETARIOS ASSINARAM O PRESENTE PROCESSO VERBAL QUE SERVE DE TESTE RUNHO.

TESTEMUNHAS:

- QUINTINO DA SILVA (CHIEFE DE SUBANCA)

PROPRIETARIOS:

- MAMADU FATE  
- Secretário Administrativo  
Mamadou Alfa Baldé

# Feuille de Presence.

1. Mouhammad Mbaye NSA



2. LUMENINE R. GUISA

3. NEDHO PATE PORTAL

4. Ousmane de Silva

5 - MAMADU FATI

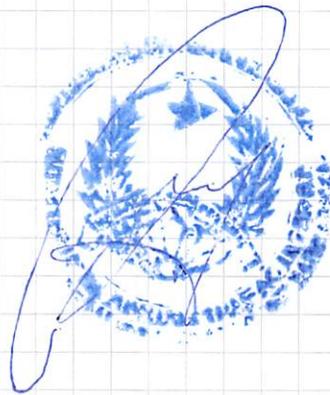
6 - Adoff Ayoub Alves

7 Mohamed H SY



8 - SAMBA BALDE

9. CECILIA RANSO



PV LABE

# Procès-Verbal

## Constata et validation du Site du Poste de transforma OMVG de Labé

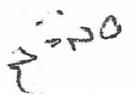
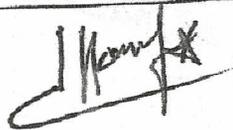
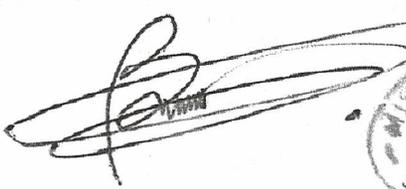
Ce mercredi le 13 Aout 2014, nous soussignés  
Bassirou BEYE, Consultant pour (OREADE/BRECHE-MSF  
OMVG, avons avoir procédé en compagnie de M.  
Diallo mamadou Saliou représentant OMVG, Alpha  
Oumar Bah représentant direction nationale de l'environ-  
nement, la direction prefectorale de l'urbanisme et de  
l'habitat à l'identification des points GPS (C<sub>1</sub>, C<sub>2</sub>, C<sub>3</sub>) et  
Le site est situé dans une partie du village et des  
parcelles exploités et non exploités.

La visite a été fait en présence du sous-prefet (Garambé), chef  
secteur de borouhaye, 2 représentants de la Commune rurale, un  
représentant du district, le président de la ligue islamique et  
les populations (toutes les couches).

Le Consultant  
Bassirou BEYE

Le sous prefet  
Mamadou Lamarana Diallo

Le chef de secte  
Thierno Noukhtar



Pap servant de repère (C<sub>1</sub> et C<sub>2</sub>)

Namadou Bobo balde'

C<sub>1</sub>: X = 7892 77E, Y = 1248 518 N

C<sub>2</sub>: X = 7895 77E, Y = 1248 518 N

Pap servant de repère (C<sub>3</sub>)

~~Namadou~~ <sup>Namadou</sup> Wourou Diallo

C<sub>3</sub>: X = 7895 77 E, Y = 1248 268 N

Pap servant de repère (C<sub>4</sub>)

Namadou alpha Diallo

C<sub>4</sub>: X = 7892 77 E, Y = 1248 268 N

Le représentant

Namadou Bobo BALDE'



PV QUEBO

QUEBO 14/08/14

## PROCESSO VERBAL

OS PROPRIETARIOS DOS TERRENOS DESTINADOS A  
CONSTRUÇÃO DE POSO DE TRANSFORMAÇÃO DE  
SABINO NO ARRABO DA OILV?

- IBRAHIM SONY BALDE TEM 195 CAJUEIROS (ANACARDIER)  
21 FAROBS (NERE), 5 CALCEDRAS E 4 PALMEIRAS,
- ALIU KEITA TEM 150 CAJUEIROS, 13 FAROBS (NERE),  
3 CALCEDRAS, E DOIS (2 PALMEIRAS,
- ABDULAY BALDE TEM 150 CAJUEIROS (ANACARDIER)  
14 FAROBS (NERE), 2 CALCEDRAS E 1 PALMEIRA,
- MADJE SULEIMANE BALDE TEM 51 FAROBS (NERE) 11  
CALCEDRAS E 7 PALMEIRAS,
- AHADU SINTHALI BALDE TEM CAJUEIROS, FAROBS  
3 CALCEDRAS E PALMEIRAS,
- ABUBAKAR BALDE TEM CAJUEIROS (ANACARDIERS)  
FAROBS (NERE) CALCEDRAS E PALMEIRAS

EM FACE NISSO OS PROPRIETARIOS ASSINARAM O  
PRESENTE PROCESSO VERBAL QUE SERVE DE TESTE-  
FEMUNHO.

TESTEMUNHO

ALIU KEITA BALDE PROPRIETARIOS:

- Bacari Balde
- Aliu Keita
- AHADU SINTHALI BALDE
- Abdulay Balde
- AHADU SONY BALDE
- MADJE SULEIMANE BALDE



PV BISSAU

## PROCESSO VERBALE

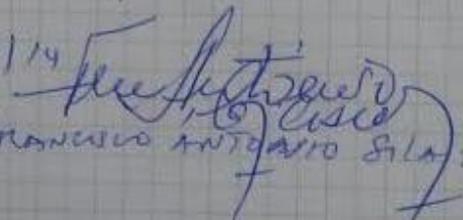
O PROPRIETARIO DO TERRENO SITA EM ANSOLA BEND  
BISIAU DESTINADO A CONSTRUÇÃO DE POSTO DE  
TRANSFERIMENTAL NO ANSOLA DA OMUG.

- FRANCO ANTÓNIO SITA TEM UMA SUPERFÍCIE  
DE 9ha (300x300m) E NELE SE ENCONTRA 47  
FATURAS (NERE), 6 CALÇADAS.

ENTRETANTO AUTORIZOU A OMUG A UTILIZAR O  
ESPAÇO PARA FINS DE CONSTRUÇÃO DO REFERIDO  
POSTO DE TRANSFERIMENTAL.

EM VIRGUE DITO O PRESENTE PROCESSO VERBAL  
TESTEMUNHA A SUA LEGITIMIDADE.

BISIAU 15/08/14

  
FRANCISCO ANTÓNIO SITA ✓

PV BOKE

# Proces - Verbal

## Constat et Validation du site du Poste de Transformation de Boké - ONVG

Ce ~~mercredi~~ Samedi 16 Aout 2014, nous soussignés Bassirou BEYE, Consultant OREAD, BRECHE/MSA/ONVG, avons avoir procédé à l'identification du site du poste de Boké et Evaluation des impenses en compagnie de M. DIAHO mamadou Salou représentant ONVG, M. BAH alpha Oumar représentant ~~AN~~ direction nationale de l'environnement, M. KOURBASSA Namadouba président comité de développement préfectoral de Boké et directeur <sup>regional</sup> de l'hydraulique. La visite a été faite en présence de M. NANE Ibrahima conseiller communal de la Maire de Boké, M. KOURBASSA Namadou Président district wakria, M. CAMARA Seyni, chef de secteur de Kakouia et chef de village, les personnes affectés par le

Projet. de Consultant Bassirou BEYE	Le président district Namadou Koumbassa  	Le président comité de développement préfectoral Namadou Koumbassa  
Le chef de secteur Seyni Camara 	Le représentant Pap Sekou Camara 1 	Le Conseiller Communal Zbrahima Nane 

PV TANAFF

Tanaoff. le 18/06/2014.

## Procès verbal Visite de site

Dans le cadre du projet de réalisation des barrages de Samba Ngolou (Kedougou), Kala (Guinée Konakry) et Saltinko (Guinée Bissau) une visite de reconnaissance de sites retenus pour la réalisation des postes de transformation a été menée à Tanaoff par l'équipe de NSS chargée de la reactualisation du plan d'action et de reinstallation et de la validation des coordonnées géographiques des sites.

Cette visite menée en compagnie de M<sup>re</sup> Nalawine Camara chef CSOL de l'arrondissement de Simbani Brastim a permis de confirmer les coordonnées géographiques relevées en 2008, mais également de noter que le site d'une superficie de 3 ha situé à l'entrée du village de Dar Salam et à environ 7 km de Tanaoff n'est pas exploité. Le chef de village de Dar Salam dit être propriétaire de ce site mais des investigations plus poussées sont nécessaires pour la confirmation de celle-ci.

Déclaration.

M<sup>re</sup> Nalawine Camara  
NSS

M<sup>re</sup> Nalawine Camara  
Chef CSOL Simbani Brastim

